

CONCOURS de GUITARE 2010 ROTARY GENT

10^e. Concours National de Musique Rotary Club Gent. - 16 – 18 Avril 2010

Règlement.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION:

- a) Guitaristes né(e)s après le 15 avril 1982
- b) Être en possession de la nationalité belge **ou** :
- c) d' une *nationalité étrangère* , à condition d'étudier ou d'avoir étudié à un conservatoire supérieur en Belgique
- d) posséder le *niveau " master degree "* (voir item 5 d).

2. PROGRAMME:

- a) Epreuve de sélection (15' à max.20 '):

- **œuvre imposée:** un Prélude et Fugue de J.S. Bach au choix.
- **Répertoire:** à choisir parmi les œuvres de (au minimum 2 œuvres ou parties d' œuvres contrastées): Heitor Villa-Lobos (Préludes / Etudes) - Manuel Ponce - Leo Brouwer (Estudios sencillos/ Nuevos Estudios sencillos) – Joaquin Turina - Astor Piazzolla (œuvres originales: Campero, Romántico, Acentuado, Tristón, Compadre) – Federico Mompou – Mario Castelnuovo-Tedesco – Frank Martin – Lennox Berkeley – Toru Takemitsu – Federico Moreno-Torroba - William Walton – R.R.Bennett

- b) Finale (maximum 6 candidat(e)s seront sélectionné(e)s) (35' a max.40 '):

- **œuvre imposée :** Annette Kruisbrink: "Carnatic Interlude" (inédit - à obtenir chez le compositeur à partir du 01.01.2010: Vechtstraat 123 – 8021 AW Zwolle, Nederland / annettekruisbrink@versatel.nl)
- **Une œuvre de musique de chambre au choix** (ou morceau d'ensemble) d' une durée d' environ 15 minutes (le nombre de partenaires et d' instruments est libre)
* Amplification, si besoin, est à fournir par les candidats.
- **Répertoire :** au choix, étant situé dans le répertoire mondial des concerts (ca.15 a 20')

3. PRIX*:

- 1^e. Prix : "Prix du Rotary Club Gent": 1.000 euro
- 2^e.Prix : "Prix asbl GIFT": 750 euro
- 3^e.Prix : 500 euro

Prix spécial : "Prix Raphaella Smits" pour le ou les **partenaires** en musique de chambre qui se montrent les plus adéquates: 500 euro

Un certain nombre de concerts payés seront organisé pour des lauréats pendant la saison de concerts 2010-2011

*En cas d'ex aequo, le montant du prix concerné sera équitablement partagé entre les gagnants de ce prix.

4. Pré sélection :

Au cas ou le nombre de candidats serait supérieur à 20, l'organisation a prévu une pré sélection : il sera demandé aux candidat(e)s de faire parvenir un enregistrement sur DVD ou vidéo d' environ 10

minutes, extrait de leur programme présenté au concours. Cette prestation peut se faire avec partition. Les candidat(e)s seront avertis immédiatement après la clôture des inscriptions s'il y aura une pré sélection.

Le concours sera annulé au cas ou moins de 10 candidats se seraient inscrits.

5. Conditions particulières :

- a) Toute œuvre jouée en soliste sera exécutée par cœur à l'exception de l'œuvre imposée en finale. Une prestation dépassant la durée autorisée ainsi que des prestations inférieures pourront être interrompues.
- b) Les candidats et tout partenaire de l'œuvre de musique de chambre s'engagent à participer au concert des lauréats le 18 avril 2010, sinon le prix ne sera pas décerné au lauréat.**
Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un des prix.
- c) Une copie en format A4 de la partition de chaque œuvre présentée devra parvenir au secrétariat du concours : Ginstdreef 34 – 9820 Merelbeke **avant le 15 mars 2010**. Tout changement de programme ne peut être qu'accepté sous réserve de l'accord de la direction du concours et ce avant le 1 avril 2010.
- d) **Documents à fournir avec l'inscription :**
 - **Copie de la carte d'identité**
 - **Copie du diplôme ou justificatif du niveau « master » à fournir par le professeur actuel**
- e) L'organisation du concours décline toute responsabilité en cas d'accident personnel ou matériel, en cas de vol ou de dommage de propriétés des candidats, de leurs partenaires ou des accompagnateurs.

6. Informations pratiques:

Lieu du concours : Koninklijk Conservatorium (Hogeschool) Gent
Hoogpoort 64 – 9000 Gent

Dates: S'inscrire : avant le 15 février 2010 (voir bulletin ci-dessous)
Epreuve de sélection: vendredi 16.04.2010
Finale: samedi 17.04.2010
Remise des prix et concert des lauréats: dimanche 18.04.2010 à 20 h.

Droit d'Inscription: 40 euro à verser avant le **15 février 2010** au compte
001-5434979-48* de l'asbl GIFT, Meerkendreef 3, 9880 Aalter
– mentionner : concours de guitare (*IBAN: BE11 0015 4349 7948 / BIC: GEBABEBB)
L'inscription n'est valable qu'à partir du reçu de virement.

7. Sujets juridiques :

Chaque conflit administratif sera traité de façon discrétionnaire et sans recours par le conseiller juridique de Club Rotary Gent. En matière artistique seul la direction du concours pourra intervenir. Aucune opposition écrite ou orale ne sera autorisée suite aux décisions prises par le jury .

8. Le Jury:

Les candidats seront évalués par d'éminents guitaristes internationaux. Leurs noms seront divulgués en début du concours afin de garantir la plus grande objectivité. De même le jury prendra connaissance des noms des candidats le 16 avril 2010.

Contact: secrétariat du concours : Ginstdreef 34, B-9820 Merelbeke ou : ingevdk@skynet.be

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE GUITARE 2010

Nom:

Prénom:

Sexe:

Date et lieu de naissance:

Nationalité:

Adresse permanente:

Téléphone:

Portable:

Adresse E-mail:

Formation musicale:

Diplômé (titre, nom établissement, nom professeur, date du diplôme)

Ou : actuellement étudiant(e) à (nom établissement, nom professeur, niveau):

S'inscrit au Concours de Guitare 2010 et déclare souscrire aux conditions du règlement.